

LOCTITE 401 (FGD01)

Fiche de données de sécurité (FDS)



Date de création 09/08/2005
Date de mise à jour 09/08/2005
Version 1

1 . IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : **LOCTITE 401**
Type de produit : **Colle Cyanoacrylate**
Numéro d'élément/IDH : 158401
Région : Europe
Adresse :

FOGEPACK
BP 24
19 rue Jules Verne
Tél. : 03.21.93.24.40
Fax: 03.21.93.40.40.
Mail: fogepack@fogepack.com

Service chargé des renseignements : Service Achat
Renseignement en cas d'urgence : Consultez votre centre antipoison régional.

2 . COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature : Adhésif cyanoacrylate.

Composants CAS n°	EINECS-N°	%	Classification
2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE 7085-85-0	230-391-5	80 - 100	Xi ; R36/37/38 *

Information supplémentaire :

Voir le paragraphe 16 pour obtenir la signification des codes des phrases de risque utilisées dans cette fiche de données de sécurité.

3 . IDENTIFICATION DES DANGERS

Voies d'exposition pertinentes : Yeux, Poumons, Peau

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau

Colle à la peau et les yeux en quelques secondes. Réagit fortement à l'eau
(Se reporter à la section 4 – Premier secours).

4 . PREMIER SECOURS

L'ingestion : Transporter le sujet à l'air libre. Si son malaise persiste, consulter un médecin. Vérifier que les voies respiratoires sont dégagées. Le produit polymérisant immédiatement dans la bouche, il est pratiquement impossible de l'avaler. La salive détachera lentement le produit solidifié de la bouche (plusieurs heures)

Contact avec les yeux : Si l'œil est maintenu fermé par l'adhésif, libérer les cils en couvrant avec un tampon humide imbibé d'eau tiède. Le Cyanoacrylate se combinera aux protéines de l'œil ce qui aura un effet lacrymogène et aidera à décoller l'adhésif. Maintenir l'œil fermé en appliquant une compresse humide jusqu'au décollement complet, qui interviendra au bout de 1 à 3 jours. Ne pas ouvrir l'œil de force. Consulter un médecin au cas où des particules solides de cyanoacrylate prises derrière la paupière provoqueraient des dommages par abrasion.

Contact avec la peau : Ne pas tenter de libérer ma peau en tirant. Détacher doucement à l'aide d'un objet non tranchant tel qu'une cuillère, de préférence après avoir fait tremper dans l'eau tiède savonneuse. Les adhésifs cyanoacrylates émettent de la chaleur lors de leur solidification. Dans de très rares cas, une goutte importante pourra générer suffisamment de chaleur pour provoquer une brûlure. Les brûlures devront être traitées normalement après que l'adhésif ait été enlevé de la peau. Si les lèvres sont collées accidentellement, appliquer de l'eau chaude et encourager un maximum de mouillabilité et de pression de la salive à l'intérieur de la bouche. Décoller ou faire rouler les lèvres l'une de l'autre. Ne pas essayer de séparer les lèvres l'une de l'autre par une action opposée directe.

5 . MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée (brouillard), mousse CO₂, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Aucune

Produits de combustion dangereux : Des fumées toxiques ou irritantes, ou les deux à la fois, peuvent être libérées en quantités infimes ; il est recommandé d'utiliser des appareils de protection respiratoire. CO, CO₂, et autre non déterminés.

6 . MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement : Bien aérer la zone. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes de nettoyage : Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer la polymérisation et nettoyer le sol en grattant. Eliminer le produit durci comme déchet inoffensif.

7 . MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Une ventilation (minimum) est recommandée lorsqu'on utilise des volumes importants ou lorsque l'odeur devient apparente (le seuil olfactif est d'environ 1-2 ppm). L'utilisation d'applicateurs est recommandée afin de minimiser le risque de contact avec la peau ou les yeux.

Stockage : Stocker dans le contenant d'origine de 2 – 8°C (35.6 – 46.4°F)

8 . CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants CAS N°	ACGIH TLV	Autriche	Belgique	République Tchèque
2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE 7085-85-0	0.2 ppm TWA	2 ppm MAK 9 mg/m ³ MAK		

Composants CAS N°	Estonie	Greece	Finlande	France	Hongrie
2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE 7085-85-0	10 mg/m ³ TWA 2 ppm TWA 20mg/m ³ STEL 4 ppm STEL				

Composants CAS N°	Allemagne	Irlande	Pays-bas	Administratif norvégien :	Portugal
2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE 7085-85-0		0.2 ppm TWA			0.2 ppm TWA

Composants CAS N°	Pologne	Espagne	Suède	UK
2-CYANOACRYLATE D'ETHYLE 7085-85-0			10 mg/m ³ LLV 2 ppm LLV 20mg/m ³ STV 4 ppm STV	

Protection de la peau : Le port de gants en polyéthylène ou en polypropylène est recommandé en cas d'utilisation de volumes importants. Ne pas utiliser de gants en PVC, en caoutchouc ou en nylon.

Protection des yeux / du visage : Des lunettes de protection seront utilisées lorsqu'il existe un risque de projection.

9 . PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Liquide
Couleur :	Incolore transparent
Odeur :	Prononcé, irritant.
pH :	non applicable
Pression vapeur :	Moins de 0.2 mm Hg
Point d'ébullition :	> à 149°C (300°F)
Point de fusion :	indéterminé
Point d'éclair :	80°C (176°F) à 93.4°C (200°F)
	Languette fermée
Gravité spécifique :	1.05
Densité vapeur :	Environ 3
Température d'auto inflammabilité :	485°C (905°F)
Vitesse d'évaporation :	N/D
Solubilité dans l'eau :	Polymérise au contact de l'eau.
Solubilité dans l'acétone :	Miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N/A
Concentration de COV :	< 3%

10 . STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Polymérisation : Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

Produits de décomposition dangereux : Aucune

Matières à éviter : Eau, amines, alcalis et alcools.

Conditions à éviter : polymérisation spontanée

11 . INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires Une exposition prolongée à des concentrations élevées de vapeur pourra entraîner des effets chroniques chez les individus prédisposés. Dans une atmosphère sèche, ayant un taux d'humidité relative inférieur à 50%, les vapeurs pourront irriter les yeux et le système respiratoire.

Peau : Irritant pour la peau. Colle la peau en quelques secondes. Considéré comme faiblement toxique ; DL50 dermique aiguë (lapin) supérieure à 2000mg/kg. En raison de la polymérisation au niveau de la surface de la peau, une réaction allergique n'est pas considérée comme possible.

Les yeux : Ce produit irrite les yeux. Le liquide collera les paupières. Dans une atmosphère sèche (HR<50%) les vapeurs peuvent entraîner une irritation et un effet lacrymogène.

L'ingestion : Les cyanoacrylates sont considérés comme des produits de toxicité relativement faible. Leur DL50 orale aiguë est supérieure à 5000mg/kg (rat). Il est presque impossible de les avaler car ils polymérisent rapidement dans la bouche.

12 . INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité : N/D

Bioaccumulation : N/D

Effets éco toxicologiques : Produit biodégradable de faible écotoxicité. Les Demandes Biologiques et Chimique en Oxygène (DBO et DCO) sont insignifiantes.

Persistance / Dégradabilité : N/D

Classe de pollution des eaux : Not a water pollutant
(Allemagne)

13 . CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit (Méthode de rebut) : Faire polymériser en versant lentement dans de l'eau (10 :1). Mettre dans une décharge contrôlée commune pour les produits chimiques solides, non toxiques et insolubles dans l'eau, ou incinérer dans des conditions contrôlées. La contribution de ce produit comme déchet est très insignifiante en comparaison à l'ensemble dans lequel il est utilisé.

Catalogue européen des déchets : 08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses.

Emballages (Méthode de rebut) : Eliminer dans une décharge autoriser ou incinérer

14 . INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ICAO/IATA (Air)

<u>Numéro d'identification :</u>	UN 3334
<u>Désignation officielle de transport :</u>	Liquide contrôlés par l'industrie aéronautique, n.s.a.(Ester cyanoacrylate)
<u>Classe ou division de risque :</u>	9
<u>Groupe d'emballage :</u>	Aucun
<u>Exceptions :</u>	(Pas plus de 500ml) Sans restriction

IMO/IMDG (Mer)

<u>Numéro d'identification :</u>	Aucune
<u>Désignation officielle de transport :</u>	Sans restriction
<u>Classe ou division de risque :</u>	Aucune
<u>Groupe d'emballage :</u>	Aucune
<u>Polluant marin :</u>	Aucune

ADR/RID (Route/Rail)

<u>Numéro d'identification :</u>	Aucune
<u>Désignation officielle de transport :</u>	Sans restriction
<u>Classe ou division de risque :</u>	Aucune
<u>Groupe d'emballage :</u>	Aucune
<u>Code de classification :</u>	Aucune

15 . INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Contient : Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de portée des enfants.

Xi



Indication de danger : Xi – Irritant

Phrase de risques combinés : R36/37/38 – Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases de sécurité :

- S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S23 - Ne pas respirer les vapeurs
- S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux

Etiquetage Complémentaire : Aucune

National regulations :

16 . AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans cette notice de sécurité ont été fournies par des sources sérieuses et sont, à notre connaissance, précises et à jour à la date mentionnée. Ni FOGEPACK, ni ses filiales ne pourront être tenues responsables en ce qui concerne l'utilisation des informations fournies dans ce document ou l'utilisation, l'application ou le traitement du ou des produits qui y sont décrits. Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 2001/59/CE portant 28^{ème} Adaptation de la Directive 67/548/CEE et la commission de la Directive 1999/45/EC.

*** Explication des phrases de risque (R) mentionnées au § 2**

R36/37/38 – Irritant les yeux, les voies respiratoires et la peau.